

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°215, PR. du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°292/PCM/MI. du 21 Octobre 1960, portant création des Départements et des Sous-Préfectures et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU la Loi n°64-15 du 11 Août 1964, portant attribution et organisation des Conseils Généraux ;
 - VU l'Ordonnance n°26/PR/CRN. du 17 Juin 1966, relative aux rôles aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de Rénovation Nationale ;
 - VU l'Ordonnance n°50/PR/MISDN/CRN. du 30 Septembre 1966, relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
 - VU l'arrêté n°6/85 du 1er Novembre 1966, du Préfet du Département de l'Atacora;
- SUR la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le Compte Administratif 1965 du Préfet du Département de l'Atacora et le Compte de Gestion 1965 du Receveur Départemental arrêtés aux sommes ci-après, sous réserve qu'ils soient rectifiés conformément aux prescriptions de la lettre n° 239/MFAE/DB. du 15 Février 1967 du Ministre des Finances et des Affaires Economiques :

Recettes y compris les excédents des recettes sur les dépenses à la clôture de l'exercice 1964 -

Recettes Ordinaires :

QUATRE VINGT QUINZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE	
CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS	95.655.560 Frcs.

Recettes Extraordinaires :

VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE	
MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS FRANCS.....	29.976.680 Frcs.

SOIT AU TOTAL	<u>125.632.240 Frcs.</u>
---------------------	--------------------------

D E P E N S E S

Dépenses Ordinaires :

- QUATRE VINGT QUATORZE MILLIONS VINGT
HUIT MILLE NEUF CENT DOUZE FRANCS 94.028.912 Frs

Dépenses Extraordinaires :

- VINGT HUIT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE
HUIT MILLE CENT SIX FRANCS 28.358.106 Frs.

SOIT AU TOTAL 122.387.018.Frs.

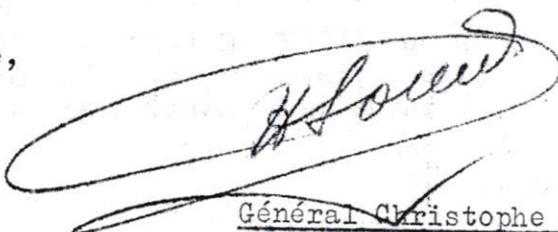
Excédent des recettes sur les dépenses
à la clôture de l'exercice 1965 3.245.222 Frs.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

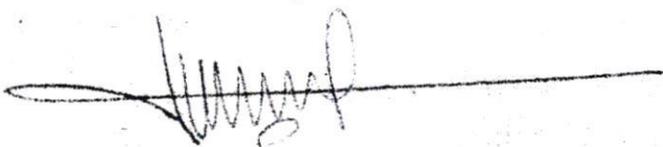
FAIT à COTONOU, le 27 mai 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances des
Affaires Economiques
et du Plan,



Général Christophe SOGLO



Bertin BORNA

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - MFAE 4 - MIS 2 -
DAI 2 - IAA 1 - DB 6 - CF 2 -
Trésor 4 - Préfet Atacora 4 -
Receveur Départemental 4 -
Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 - CS 6 -
JORD 1 - Ministères 9 -

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité



Colonel Philippe AHO